

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/seine-maritime/rouen/incendie-des-imme...>

✍ Écrit par Amandine Pointel

🕒 3 min read

## Incendie des immeubles Verre et acier à Rouen : début du procès pour trois mineurs

Trois jeunes suspects comparaissent devant le tribunal pour enfants mardi 7 mai 2024 à Rouen (Seine-Maritime). Ils sont suspectés d'être à l'origine de l'incendie des immeubles Verre et Acier le 30 septembre 2023. Rappel des faits.

Quelle sanction pour les trois mineurs suspectés d'être à l'origine de l'incendie des immeubles Verre et acier survenu le 30 septembre 2023 à Rouen (Seine-Maritime) ? Ils comparaissent devant le tribunal pour enfants mardi 7 mai 2024.

Samedi 30 septembre 2023, une colonne de fumée inquiète les Rouennais. Deux immeubles en feu, quartier Saint-Julien à Rouen (Seine-Maritime), se sont effondrés.

Il s'agissait de **l'immeuble de verre et d'acier Les Pépinières à Rouen, quartier Saint-Julien, qui a pris feu**. Selon le Service départemental d'incendie et de secours (Sdis), le feu est parti d'un appartement situé au premier étage d'un immeuble désaffecté mais probablement squatté. Et il y aurait eu plusieurs départs de feu dans les étages.

Très vite, une enquête est ouverte pour faire la lumière sur l'origine du sinistre.

Moins d'un mois après les faits, le 18 octobre 2023, quatre mineurs de 14 ans avaient été interpellés et placés en garde à vue dans le cadre de l'enquête sur l'incendie de deux immeubles Verre et acier à Rouen, survenu le 30 septembre 2023.

Trois d'entre eux placés avaient reconnu les faits et avaient été placés sous contrôle judiciaire dans un centre éducatif fermé en attendant leur jugement par le tribunal pour

enfants. S'agissant de mineurs mis en cause pour un délit, le Code de justice pénale des mineurs ne permettait pas leur placement en détention provisoire.

Le quatrième mineur avait été mis hors de cause.

Durant leur garde à vue, les trois auteurs présumés ont expliqué "*avoir trouvé un bidon d'essence le jour des faits, et, connaissant les immeubles désaffectés où ils s'étaient déjà rendus, avoir voulu y fabriquer un cocktail molotov et provoquer un incendie*", nous précisait le parquet de Rouen en octobre.

"*Ils indiquent avoir répandu le contenu du bidon d'essence, y avoir mis le feu et l'avoir alimenté avec des objets trouvés sur place*", ajoute le procureur.

Concernant les éléments qui ont conduit la police à procéder à ces interpellations, le parquet avait fait état d'un signalement émanant "*d'un chef d'établissement scolaire de l'agglomération rouennaise, adressé au procureur de Rouen, et l'informant*" de l'existence d'une vidéo des faits. Les investigations des services de police ont permis "*l'identification de ce groupe d'amis composé de 4 jeunes garçons qui auraient très vraisemblablement participé aux faits*".

Le procès, initialement prévu le 25 janvier 2024, avait été reporté. "*la demande des avocats, le dossier concernant l'incendie des immeubles verre et acier a été renvoyé par le tribunal pour enfants au 7 mai 2024 après-midi*", indiquait le parquet de Rouen à nos confrères de Ouest France."

Generated with Reader Mode